

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

relatif au plan particulier d'intervention (PPI) de l'établissement DE SANGOSSE, implanté ZAC « Les Pierrailleuses », à Saint Symphorien (79)

En application des dispositions prévues à l'article R 741-30 du code de la sécurité intérieure, la préfecture des Deux-Sèvres vous informe que la révision du plan particulier d'intervention (PPI) de l'établissement DE SANGOSSE, implanté ZAC « Les Pierrailleuses », sur la commune de Saint Symphorien, a été approuvée par arrêté préfectoral n°79-2020-31 du 1^{er} décembre 2020.

Le périmètre d'application de ce PPI s'applique sur les communes de Saint Symphorien et de Granzay Gript.

Ce plan peut être consulté :

- à la mairie de Saint Symphorien, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- à la mairie de Granzay Gript, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- à la préfecture des Deux-Sèvres à Niort, sur rendez-vous (05 49 08 68 20).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la préfecture, au 05 49 08 68 20, ou en adressant votre demande à : pref-defense-protection-civile@deux-sevres.gouv.fr;